



les officiers de santé

Sur sa page Facebook, Christophe Prudhomme médecin urgentiste, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) nous livre son billet d'humeur de la semaine.

« Le gouvernement essaye de profiter de la crise liée à l'épidémie COVID-19 pour faire voter par le parlement des réformes accélérant la mise en place du monde libéral auquel il aspire. C'est le cas avec la proposition de loi déposée par la députée LREM Stéphanie Rist.

Un article vise à créer des professions médicales intermédiaires pour, notamment, pallier au manque de médecins. La raison invoquée montre la constance de la logique libérale à l'œuvre depuis les années 1980, puisque ce déficit démographique a été sciemment créé pour justement pouvoir proposer ce type de solutions.

En fait cette appellation renvoie aux officiers de santé qui existaient au 19e siècle et dont la mission était réduite aux premiers secours aux malades et aux blessés. Ils étaient considérés comme une « classe moins relevée dans la hiérarchie médicale ». De fait, dans la société très inégalitaire de cette époque, les médecins exerçaient plutôt dans les villes auprès d'une patientèle plutôt fortunée, alors que les officiers de santé maillaient les campagnes et les faubourgs. Il s'agit donc bien d'accélérer le processus en cours d'une médecine des riches et d'une médecine des pauvres.

Heureusement, les multiples protestations provoquées par cette proposition ont permis un premier recul avec la suppression de la référence à ces professions médicales intermédiaires. Mais l'affaire n'est pas pour autant close car le sujet reste d'actualité avec la création par la loi dite Buzyn de ce qui est appelé les infirmières de pratique avancée.

Le dispositif mis en place est présenté comme une réponse à une aspiration légitime de la profession infirmière d'une reconnaissance de l'élévation de leur qualification, sanctionnée par des diplômes de type master. Mais en fait, ce qui se passe sur le terrain est complètement différent avec un glissement de tâches entre les médecins en sous-effectifs et les infirmières, qui a une visée uniquement financière : une infirmière « coûte » moins cher qu'un médecin. Ce d'autant que pour l'instant les niveaux de rémunération promis ne correspondent absolument pas à un niveau de qualification bac+5. Attention, cette question n'est pas uniquement catégorielle mais concerne l'ensemble de la population en termes d'égalité d'accès aux soins. »

Le Codef partage totalement l'analyse de Christophe Prudhomme concernant les infirmières de pratiques avancées. Il serait largement plus urgent d'assurer aux étudiant-es des formations et stages où ils peuvent évoluer sereinement et être bien encadré-es, aux professionnels des formations continues utiles et régulières, et de soigner l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants dans les services.

Le Codef trouve que les dérives induites par le système sont intolérables tant pour le personnel soignant que pour la sécurité des patients.

18 Décembre 2020